

BAREME DES BOURSES 2018-2019

<u>Prime d'équipement</u>	341,71 € par an versée au 1 ^{er} trimestre de la 1 ^{ère} année de CAP ou de BAC PRO Coiffure ou Esthétique.
<u>Prime d'internat</u> :	258 € par an (versée par trimestre ⇒ 86 €).
<u>Bourse au mérite*</u> :	Attribuée aux lycéens boursiers jusqu'en classe de terminale du baccalauréat justifiant d'une mention Bien ou Très bien au Brevet des collèges.

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser – Revenu fiscal de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17938 €	14199 €	12059 €	9726 €	6045 €	2362 €
2	19317 €	15492 €	13155 €	10609 €	6717 €	2823 €
3	22076 €	18073 €	15348 €	12379 €	8060 €	3741 €
4	25526 €	20657 €	17541 €	14147 €	9402 €	4658 €
5	28975 €	24530 €	20830 €	16800 €	11417 €	6035 €
6	33116 €	28402 €	24120 €	19454 €	13434 €	7411 €
7	37255 €	32276 €	27410 €	22105 €	15448 €	8790 €
8 ou plus	41394 €	36150 €	30699 €	24757 €	17463 €	10166 €
Montant annuel de la bourse	435 €	534 €	630 €	726 €	822 €	921 €
Bourse au mérite *	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €

Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site www.isv-ndsc.fr rubrique « Informations pratiques » « Aide à la scolarité » « Bourse ».

Carte génération HDP 2017/18 : Pour tous les lycéens, pour les primo-entrants 100€ puis 55€ les années suivantes.